

La Cour d'Appel confirme l'illégalité de la subvention du Conseil Général pour la réfection d'un hôpital de Dakar !

Le Conseil Général du Rhône avait accordé en juillet 2005, une subvention de 50.000 € à l'association SANTORUN pour rénover un hôpital de Dakar.

CANOL avait déposé une requête demandant l'annulation de cette décision, qui ne présente aucun intérêt pour la population du département du Rhône, chaque citoyen étant en outre seul juge de ses choix dans ce domaine.

La Cour d'Appel de Lyon vient de confirmer la décision du tribunal administratif qui avait déjà annulé cette subvention en 1^{ère} instance et a condamné le conseil général à verser 1 500 € d'indemnités à CANOL.